



Conseil de la Ville

Règlement RV-2010-09-30 modifiant le Règlement RV-2009-08-82 constituant le comité consultatif d'urbanisme en patrimoine de la Ville

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIIT :

1. Modification de l'article 4

L'article 4 du Règlement RV-2009-08-82 constituant le comité consultatif d'urbanisme en patrimoine de la Ville est modifié par la suppression, dans le premier alinéa, des mots « comme responsable de l'aménagement du territoire ».

Adopté le 15 février 2010

(signé) Danielle Roy Marinelli

Danielle Roy Marinelli, mairesse

(signé) Danielle Bilodeau

Danielle Bilodeau, greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 25 FÉVRIER 2010